



interdiction d'accès dans la sarl

Par **serber**, le 13/12/2010 à 14:32

Bjr,
je suis associé d'une sarl, mes associés peuvent-ils m'interdire l'accès à l'entreprise et l'utilisation des différents matériels qu'elle possède;
Cordialement Serber

Par **Claralea**, le 13/12/2010 à 22:31

Bonsoir, non, ils ne peuvent pas. Vous êtes associés, donc responsable au même titre que les autres. Vous êtes associé minoritaire ou égalitaire
Vous pouvez aussi vous tourner vers le tribunal de commerce

Par **serber**, le 14/12/2010 à 09:21

Je suis associé égalitaire, je vous remercie de votre réponse rapide, vous m'enlevez un gros poids.
Cordialement Serber.
PS; Je ne manquerai pas de recommander votre site.

Par **Claralea**, le 14/12/2010 à 09:57

Bonjour, allez voir le post où LEXCONSULTING a répondu sur notre forum pour savoir exactement quoi faire dans cette situation. Je vous donne le lien, il vous servira fortement. Le problème n'est pas le même mais les actions à mener seront quasiment les mêmes. Bon courage

http://www.legavox.fr/forum/entreprise/problemes-entre-associes-egalitaires_11462_1.htm

Par **serber**, le 14/12/2010 à 10:20

Grand merci.

Cordialement Serber